



**PORT AUTONOME DE KRIBI**

**PORT AUTHORITY OF KRIBI**

**DECISION N°3 4 2 6/D/PAK/DG/DMA/2024 DU 0 4 OCT 2024 PORTANT  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ CONSECUTIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°026/AONO/PAK/CIPM/2024 DU 29 JUILLET 2024 POUR LA FOURNITURE DES  
SERVICES DE SECURITE ET GARDIENNAGE DES BUREAUX ET LOCAUX DU PORT  
AUTONOME DE KRIBI.**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI, MAITRE D'OUVRAGE**

- Vu** L'Acte Uniforme OHADA relatif aux Sociétés Commerciales et aux Groupements d'Intérêt Économique révisé le 30 janvier 2014 ;
  - Vu** La Loi n° 98/021 du 24 décembre 1998 portant Organisation du Secteur Portuaire ;
  - Vu** La Loi n°2017/011 du 12 Juillet 2017 portant Statut Général des Entreprises Publiques ;
  - Vu** Le Décret n°99/127 du 15 juin 1999 portant création des Organismes Portuaires Autonomes ;
  - Vu** Le Décret n°99/128 du 15 juin 1999 portant organisation et fonctionnement des Organismes Portuaires Autonomes ;
  - Vu** Le Décret n°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes aux Marchés des Entreprises Publiques ;
  - Vu** La Circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
  - Vu** La Résolution n°0421/PAK/CA/51/2023 du 18 décembre 2023 portant adoption du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi au titre de l'exercice 2024 ;
  - Vu** la Résolution n°0433/PAK/CA/53/2024 du 28 mars 2024 portant adoption du Plan de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi révisé au titre de l'exercice 2024 ;
  - Vu** La Résolution n°0439/PAK/CA/54/2024 du 23 mai 2024 portant adoption Régime Général Interne des Marchés du Port Autonome de Kribi ;
- Considérant** l'appel d'offres national ouvert N°026/AONO/PAK/CIPM/2024 du 29 juillet 2024 pour la fourniture des services de sécurité et gardiennage des bureaux et locaux du Port Autonome de Kribi ;



**Considérant** la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés formulée lors de sa session du 06 septembre 2024 ;

**Considérant** l'Accord du Conseil d'Administration du la proposition d'attribution notifié par courrier n°0020/L/24/PAK/CA/PCA/CE du 30 septembre 2024 par le Président du Conseil d'Administration ;

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le marché consécutif à l'appel d'offres national ouvert N°026/AONO/PAK/CIPM/2024 du 29 juillet 2024 pour la fourniture des services de sécurité et gardiennage des bureaux et locaux du Port Autonome de Kribi est attribué ainsi qu'il suit :

N°	OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT (FCFA TTC)	DELAI
01	Fourniture des services de sécurité et gardiennage des bureaux et locaux du Port Autonome de Kribi	<b>SOCIETE CAMEROUNAISE DE SECURITE (SCAMSECU)</b>  BP: 16648 Yaoundé Tél : 697 355 929 ; e-mail : <a href="mailto:s.championsecu50@yahoo.com">s.championsecu50@yahoo.com</a> ; RC N°: RC/YAO/2016/M/306 NIU: M070200013857P	Cent trois millions quatre-cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante-quinze  (103 497 075)	Douze (12) mois

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Kribi, le **04 OCT 2024**

**LE DIRECTEUR GENERAL DU PORT AUTONOME DE KRIBI,  
MAITRE D'OUVRAGE**

**Copie :**

- PCA/PAK ;
- ARMP ;
- PCIPM ;
- AFFICHAGE ;
- CHRONO.



*Patrice Melom*